



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 02

Séance du vendredi 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 23 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	15
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique.

Membres représentés : FRANCESCHI Jean-Claude (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI) MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Date d'exécution : 26 janvier 2026

Date d'affichage : 27 janvier 2026

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE DSP SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La présidente rappelle que le 23 mai 2025, la commune a entamé une consultation afin de désigner le titulaire du nouveau contrat de délégation du service public du service d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal qui devra être mis en place à compter du 27 janvier 2026.

Elle rappelle les principales étapes du processus de consultation :

Les candidats étaient invités à remettre leur candidature et leur offre au plus tard le 30 juin 2025 à 12h00.

Suite à l'ouverture des plis de candidature, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 8 juillet 2025 pour procéder à l'examen du seul dossier de candidature remis et a admis la Société des Eaux de Corse (SDEC) à présenter une offre.

A l'issue de l'ouverture des offres le 8 juillet 2025, la Commission de Délégation de Service Public réunie le 22 juillet 2025 a rendu son avis sur les offres initiales remises par le soumissionnaire SDEC et a recommandé d'engager les négociations avec le soumissionnaire.

A la suite du processus de négociation, le candidat a été informé par courrier du 5 janvier 2026 de ce que les négociations étaient arrivées à leur terme et qu'en conséquence la dernière offre remise constituait l'offre finale.

En application des dispositions de l'article L.1411-7 du code général des collectivités locales, le rapport dressé à l'issue de la procédure au terme de laquelle seule la société des eaux de Corse (SDEC) a déposé une offre a été adressé au conseil municipal le 07 janvier 2026 accompagné des pièces ci-après :

- Le procès-verbal de la décision de la Commission de délégation de service public en date du 08/07/2025 au terme duquel la Commission a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre ;
- Le procès-verbal de la Commission de délégation de service public en date du 22/07/2025 aux termes duquel la Commission a formulé son avis sur les offres analysées ;
- Le rapport de la Commission de délégation de service public d'analyse des offres initiales du 22/07/2025 ;
- Le projet de contrat et ses annexes.

Au regard des conclusions du rapport susvisé, l'offre variante n°1 du candidat SDEC est apparue comme la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour la commune, au regard des critères d'analyse des offres régulièrement publiés ; en effet, la variante n° 1 présentée par la SDEC s'est avérée plus intéressante que l'offre de base du même candidat et que la variante 2 qui engendraient une augmentation trop significative de la facture type 120 m3.

La présidente précise ci-après les conditions tarifaires et financières fixées au projet de contrat ; elle indique que la valeur du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat est estimée à 3 millions d'euros hors taxe (valeur mai 2025) pour la durée de la concession (5 ans, 11 mois et 4 jours).

PF compteurs DN 15	120,00 € HT
PF compteurs DN 20	120,00 € HT
PF compteurs DN 30	264,00 € HT
PF compteurs DN 40	516,00 € HT
PF compteurs DN 50	1 044,00 € HT
PF compteurs DN 60	1 044,00 € HT
PF compteurs DN 80	1 800,00 € HT
Prime fixe socioprofessionnels	120,00 € HT
Tranche 1	<120 m ³ : 1,15 € HT/m ³
Tranche 2	<240 m ³ : 2,40 € HT/m ³
Tranche 3	<350 m ³ : 3,40 € HT/m ³
Tranche 4	>350 m ³ : 3,90 € HT/m ³

* * *

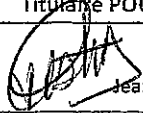
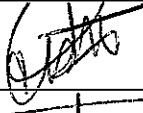
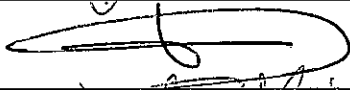
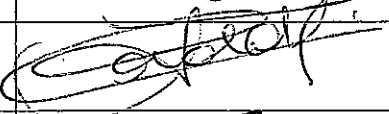
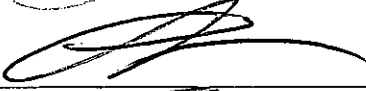
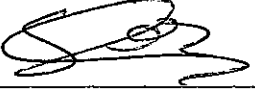

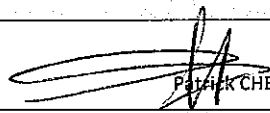
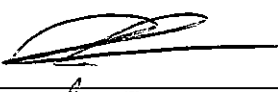

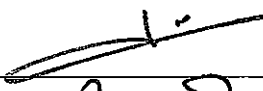
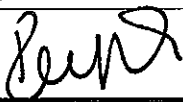


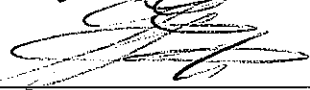
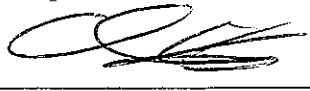
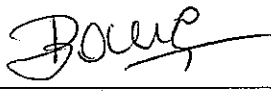
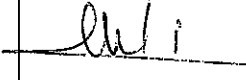
La présidente propose au conseil :

- De retenir la société SDEC comme délégataire du service public d'assainissement collectif, sur la base de son offre variante 1,
- D'approuver l'économie générale du contrat y compris les clauses et conditions tarifaires et financières,
- D'approuver le projet de contrat de délégation qui lui est présenté,
- D'autoriser le maire à signer le contrat de délégation considéré avec la société SDEC.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la présidente à l'unanimité des membres présents et représentés et décide :

- De retenir la société SDEC comme délégataire du service public d'assainissement collectif, sur la base de son offre variante 1,
- D'approuver l'économie générale du contrat y compris les clauses et conditions tarifaires et financières,
- D'approuver le projet de contrat de délégation qui lui est présenté,
- D'autoriser le maire à signer le contrat de délégation considéré avec la société SDEC.

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean-Claude Maire Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
RAMAZOTTI Jeanne 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à Célia RICCIARDI	X				
GIULY Martin 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Marie-Laure Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS Maria-Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY Sarah Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA Marie-Ange Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI Jean-François Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE Antoinette Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présidente de séance,
Jeanne RAMAZOTTI

